



URGENT !!! déroulement conseil prud'hommes

Par mic974, le 25/02/2015 à 13:49

Bonjour a tous,
je vous contacte car j'ai rendez vous demain au conseil des prud'hommes au bureau de conciliation. Mais comme mon avocat ne peut pas se présenté et que l'affaire a été renvoyé deux fois, je vais donc y aller sans avocat car cela fait déjà 1 ans que j'attend. Mais ma question est si le défendeur ne comparait pas puis-je demandée au conseillé prud'homaux d'envoyé l'affaire au bureau des jugement? Que vas t'il se passé demain au bureau de conciliation? Quelle sont les question susceptible de me posé.
Merci a vous tous.

Par P.M., le 25/02/2015 à 17:08

Bonjour,
L'objet de l'audience de conciliation c'est de savoir si les parties peuvent se mettre d'accord...
Si la partie adverse ne se présente pas alors qu'elle a été convoquée dans les formes prévues, a priori, l'affaire devrait être renvoyée en Jugement...

Par mic974, le 25/02/2015 à 18:42

Bonjour,
Oui elle a bien été convoquée par lettre recommandée avec AR et lettre simple, mais il ne sont pas prés a conciliée et ne viendront pas demain a la conciliation, puis-que la nouvelle mandature confirme que ces pas de leurs problème...

Par P.M., le 25/02/2015 à 20:01

Il faudrait qu'ils le confirment au Conseil de Prud'Hommes car il serait étonnant qu'ils ne savent pas que ce n'est pas le cas...

Par **mic974**, le **26/02/2015** à **08:08**

Bonjour,
merci de m'avoir répondu, ben effectivement les conseillié prud'hommaux on bien vérifiée si il avait reçue les lettre et bien oui les courrier recommandée sont bien signée et reçue, donc cela peut-il jouer en ma faveur au bureau des jugement??

Par **P.M.**, le **26/02/2015** à **09:03**

Bonjour,
L'absence d'une des parties souvent appréciée défavorablement contre elle mais à la première audience de Jugement, il risque d'y avoir un renvoi...